



FORMALDÉHYDE ET AIR AMBIANT

Enjeu

Le formaldéhyde est libéré dans l'air par une variété de sources intérieures et il est présent en faible concentration dans l'air des maisons du Canada.

Contexte

Le formaldéhyde (CH₂O) est un gaz incolore, irritant et à odeur âcre. Il est produit à grande échelle dans le monde et il est utilisé comme désinfectant et agent de conservation. Il est aussi destiné à l'achèvement textile et à la fabrication de résines qui servent d'adhésifs et de liants dans les produits du bois, la pulpe, le papier, la laine de verre et la laine de pierre, de même que certains plastiques, de revêtements, de peintures, de vernis et de produits chimiques industriels.

Le formaldéhyde pénètre aussi dans l'environnement canadien à partir de sources naturelles (p. ex., feux de forêt) et de certaines activités humaines comme le tabagisme, la combustion de carburants automobiles ou d'autres combustibles et le chauffage résidentiel au bois.

Pénétration du formaldéhyde dans l'air ambiant des maisons du Canada

Les sources de formaldéhyde dans l'air ambiant sont la fumée de tabac et la fumée pouvant s'échapper des poêles à bois et des foyers.

En outre, de nombreux produits qui se trouvent à l'intérieur des maisons du Canada contiennent et libèrent dans l'air de très faibles concentrations de formaldéhyde. Voici quelques exemples :

- meubles, armoires et matériaux de construction faits d'aggloméré de bois, de panneaux de fibres à densité moyenne et de certains plastiques moulés;
- produits de consommation, notamment certaines peintures au latex, des papiers peints, des articles en carton et en papier, des détergents à vaisselle, des assouplissants, des produits pour les chaussures, des nettoyeurs à tapis, des colles, des adhésifs, des

vernissages et certains produits cosmétiques comme le vernis à ongles et les durcisseurs d'ongles;

- certains tissus infroissables (p. ex., rideaux, draps et vêtements).

Parce qu'il est libéré par ces sources, le formaldéhyde est présent à de faibles concentrations dans tous les bâtiments canadiens. Par exemple, en 2002-2003, Santé Canada a mesuré les concentrations de formaldéhyde dans l'air ambiant de nombreuses maisons de l'Île-du-Prince-Édouard et d'Ottawa. Les concentrations se situaient entre 2 et 81 parties par milliard (ppb).

Effets du formaldéhyde sur la santé

Le formaldéhyde cause le cancer de la cavité nasale chez les animaux de laboratoire et chez les travailleurs qui sont exposés au formaldéhyde, mais uniquement à des niveaux d'exposition très élevés (des milliers de ppb ou plus). Les concentrations de formaldéhyde dans les maisons du Canada sont nettement inférieures quant à nos préoccupations au sujet du cancer.

L'exposition à des concentrations modérées de formaldéhyde (des centaines de ppb ou plus) peut entraîner un grand nombre de symptômes d'irritation, y compris une sensation de brûlure temporaire dans les yeux et le nez et un mal de gorge.

Certaines études suggèrent que les personnes exposées à des concentrations de formaldéhyde allant de 50 à 100 ppb pour de longues périodes sont plus susceptibles de présenter des symptômes respiratoires liés à l'asthme comme une toux et une respiration sifflante. Les données concernant de tels effets ne sont pas concluantes. Toutefois, il y a encore intérêt à prendre des mesures simples qui permettront de diminuer votre exposition au formaldéhyde.

Réduire les risques

Vous pouvez réduire la concentration de formaldéhyde dans l'air ambiant de votre maison en prenant les mesures suivantes :



- Ne laissez personne fumer dans votre maison.
- Si vous utilisez des appareils de bois de chauffage, faites en sorte qu'ils soient toujours en bon état. Assurez-vous que la cheminée n'est pas obstruée et qu'aucune fissure ne laisse s'échapper la fumée dans votre maison. De plus, pensez à installer un poêle à bois à combustion avancée ou un poêle encastrable pour réduire les émissions toxiques. (Consultez la rubrique Pour en savoir plus pour plus de renseignements à ce sujet.)
- Si vous achetez des meubles ou des armoires construits à partir d'aggloméré de bois ou de panneaux de fibres à densité moyenne, essayez de vous procurer des articles qui sont recouverts de plastique stratifié ou dont toutes les surfaces sont revêtues. Imperméabiliser les surfaces non fines permettra aussi de réduire les émissions de formaldéhyde provenant de ces produits. Vous pouvez aussi rechercher des produits fabriqués avec des colles qui ne contiennent pas de formaldéhyde.
- Contrôlez le taux d'humidité à l'intérieur de votre maison. Lorsque ce taux est élevé, les produits ont tendance à libérer plus rapidement du formaldéhyde dans l'air.
- Lavez les vêtements et les draps infroissables avant de les utiliser et faites aérer les produits comme les rideaux infroissables avant de les installer dans votre maison.
- Si vous utilisez des produits de consommation qui contiennent du formaldéhyde (consultez la liste qui figure précédemment dans le présent article), assurez-vous que la ventilation est adéquate.
- Ne faites pas tourner de moteurs (p. ex., véhicules, tondeuses, souffleuses) dans des espaces rattachés à votre maison, comme un garage ou un atelier, ou près des entrées et des fenêtres. Les gaz d'échappement des moteurs contiennent un bon nombre de produits chimiques toxiques, y compris du formaldéhyde.

Rôle du gouvernement du Canada

Depuis plusieurs années, le gouvernement s'emploie à réduire l'exposition au formaldéhyde et exerce des contrôles sur de nombreuses sources. Par exemple, la mousse isolante d'urée-formol a été interdite dans les années 1980. Plus récemment, des mesures ont été prises en ce qui concerne d'autres sources de formaldéhyde, notamment les appareils de bois de chauffage, les moteurs à essence et la fumée de tabac. Il existe aussi des programmes d'étiquetage (p. ex., pour les paquets de cigarettes) pour aider les consommateurs à déterminer les sources de formaldéhyde.

Ces mesures, parmi bien d'autres, ont donné des résultats positifs. De récentes études démontrent que les concentrations de formaldéhyde à l'intérieur sont généralement plus faibles que par le passé.

Santé Canada propose également de nouvelles directives sur les niveaux acceptables d'exposition à court et à long termes au formaldéhyde. Ces directives ont été élaborées par des scientifiques de Santé Canada avec la participation d'experts du gouvernement fédéral, des provinces et de l'étranger. Les Canadiens sont invités à formuler des commentaires sur les directives proposées. Pour obtenir plus d'information sur la façon de formuler des commentaires, consultez la section « Pour en savoir plus » ci-dessous.

Santé Canada demeure à l'affût des nouvelles données scientifiques sur les sources de formaldéhyde et les effets de cette substance sur la santé et prend des mesures pour modifier les directives et les exigences en matière de contrôle et d'étiquetage, lorsque cela est nécessaire. En outre, Santé Canada mène de nouvelles études dans le but de déterminer les sources et les concentrations d'un certain nombre de produits chimiques, notamment le formaldéhyde, dans les foyers du Canada.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus au sujet des effets du formaldéhyde sur la santé et de la pollution en général, communiquez avec la :
Division des effets de l'air sur la santé
Santé Canada
400, rue Cooper
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Téléphone : (613) 957-1876

Ou visitez le site Web de Santé Canada sur la santé et la qualité de l'air à :
http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-sent/air/index_f.html

Pour en savoir plus sur les effets du tabagisme sur la santé, consultez le site Vivez sans fumée à :
http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/tobac-tabac/index_f.html

Pour obtenir des conseils sur les moyens sécuritaires et sains d'utiliser les poêles à bois et les foyers, communiquez avec :

Chauffage au bois : soyons responsables!
Ressources naturelles Canada à :
<http://www.burnitsmart.org/francais/index.html>
Immeuble Sir-William-Logan
11e étage, 580, rue Booth
Ottawa (Ontario), K1A 0E4

Consultez également les publications suivantes :

Les gaz de combustion dans votre maison Société canadienne d'hypothèques et de logement à :
http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/coreenlo/copрге/insevoma/cf_02.cfm

La santé humaine et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Votre santé et vous, Santé Canada à :
http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/environ/cepa-lcpe_f.html

Pour formuler des commentaires sur les directives proposées par Santé Canada, consultez la Gazette du Canada (Partie I) à :
<http://canadagazette.gc.ca/part1/2005/20050820/html/notice-f.html#i3>

Vous trouverez des articles complémentaires dans le portail Votre santé et vous www.healthcanada.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi composer le 1-866-225-0709 ou le 1-800-267-1245 (sans frais) pour les malentendants.